

## CONDITIONS TARIFAIRES

DOMAINES	Certification initiale (Examen théorique + examen pratique)	Renouvellement (Etude documentaire + examen pratique)	Surveillance 1ère année en initiale	Surveillance entre la 2ème et la 6ème année	Condition de règlement
Amiante sans mention	250 € HT par domaine	420 € HT par domaine	170 € HT par domaine	170 € HT par domaine	Règlement par chèque(s) ou par virement avec copie de l'ordre de virement avant passage de l'examen (Possibilité de paiement 3 fois sans frais à régler avant la date de passage de la certification)
Amiante mention					
Energie sans mention					
Energie mention					
Electricité					
Gaz					
Plomb sans mention					
Termites					
Termites DROM					

CSOG/CSO	Tarifs	Conditions de règlement
<b>CSO Global (tout domaine)</b>	1000 € HT pour 1 domaine et 200 € HT par domaine supplémentaire Ou 1500 € HT pour 6 domaines et 1250 € HT pour 5 domaines (CSO global effectué dans un périmètre de 10 kms et dans la limite de 2 biens différents)	Le règlement doit être effectué avant le rendez-vous du contrôle sur ouvrage, par chèque ou virement avec copie de l'ordre de virement (Possibilité de paiement en 3 fois sans frais avant la date du contrôle)
<b>CSO (uniquement les cycles de 7 ans et en complément d'un CSOG) pour Energie mention et amiante mention</b>	750 € HT par domaine	
<b>CSO (concerne les cycles de 5 ans) pour Gaz, Energie sans mention, Energie mention et amiante mention</b>	1000 € HT pour 1 domaine et 200 € HT par domaine supplémentaire	

*\*Tarifs applicables en métropole. Les îles et DROM feront l'objet d'un devis préalable*

Frais Annexes	Modalité	Conditions de règlement
<b>Rattrapage des épreuves théoriques (dans les 6 mois)</b>	1er rattrapage gratuit selon disponibilité puis 90€ HT par épreuve théorique	Règlement avant passage du rattrapage
<b>Rattrapage des épreuves pratiques (dans les 6 mois)</b>	1er rattrapage gratuit selon disponibilité puis 160€ HT par épreuve pratique	Règlement avant passage du rattrapage
<b>Frais de déplanification (absence à l'examen, annulation à moins de 3 jours ouvrés de la date, ou retard aux épreuves ayant entraîné une replanification de celles-ci) – hors cas de force majeure sur justificatif</b>	50 € HT par épreuve pratique	Règlement de la facture avant replanification de l'examen
<b>Surveillance : dès le deuxième envoi d'éléments correctifs incorrect, frais de re-correction complémentaire</b>	80€ HT	Traitement de la correction à réception du règlement
<b>Comité d'appels et plaintes : forfait de traitement d'une plainte justifiée, reçue par TechniCert à l'encontre d'un certifié</b>	300€ HT	Le règlement doit être adressé une fois la plainte soldée. Le non-règlement de la facture entraînera une suspension du certificat du domaine concerné.
<b>Forfait de contrôle sur ouvrage supplémentaire dans le cadre du traitement d'une plainte justifiée concernant un certifié</b>	1000€ HT / domaine et par site Les domaines supplémentaires seront facturés 200 € sur un même site	Le règlement est à adresser à réception de la facture
<b>Forfait de transfert sortant</b>	300 HT / certifié	<b>Le règlement doit être adresser à réception de la facture</b>
<b>Frais de gestion de certification (offert la 1<sup>ère</sup> année)</b>	30 HT/domaine	Règlement à partir de la 2 <sup>ème</sup> année à date anniversaire